



District de l'Hérault de Football

## COMMISSION FEMININE

Réunion du 31/10/2024 en visioconférence

---

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **M<sup>me</sup> Meriem Ferhat - MM. Mickael Guillamot - Régis Rubies - MM. Roland Bary - Mickael Herry**

Absents excusés : **M<sup>me</sup> Vanessa Mizzi – MM. Jean Brzozowki - Malik Gueddari**

---

*Le procès-verbal de la réunion du 18/10/2024 a été approuvé à l'unanimité.*

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



## INFORMATIONS AUX CLUBS

---

À la suite de la décision de la commission des règlements et contentieux du 28 octobre 2024, le classement provisoire de la poule E des brassages U15 F est :

1	CLERMONTAISE	6
2	LESPIGNAN VENDRES FC	5
3	ST ANDRE SANGONIS OL	2
4	B.JEUNESSE OL	-3

Suite aux modifications du classement, l'équipe B. JEUNESSE OL 1 catégorie U15 F est reversée en D2 Poule B pour la phase 2 et FC LESPIGNAN VENDRES 1 accède à la D1 Poule C pour la phase 2.

### D1 PHASE 2

#### Poule C

JACOU CLAPIERS FA 1  
FC LESPIGNAN VENDRES 1  
CLERMONTAISE  
P.I VENDARGUES 1  
MONTARNAUD AS 1

### D2 PHASE 2

#### Poule B

US VILLEVEYRAC 1  
ST JEAN VEDAS 2  
FC LAVERUNE 2  
CASTELNAU LE CRES F.C  
B JEUNESSE OL 1

### *Les autres poules restent inchangées*

Les calendriers des championnats U13F phase 2 ont été finalisés et diffusés le 29 octobre 2024, et ceux du championnat U15F phase 2, le 31 octobre 2024. Les clubs en ont été informés par mail.

Le 30 octobre 2024, pour les poules impaires, le service compétitions a procédé à l'inversion de quelques rencontres, de sorte que le nombre de matchs à domicile soit le même pour tous les clubs, s'agissant de matchs simples (voir ci-dessous rubrique modifications aux calendriers).

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

---

### U13 FEMININES D1 / PHASE 2

⚽ Poule A

#### MAUGUIO CARNON US 1/ST JEAN DE VEDAS 1

Du 7/12/2024

**A été inversée**

(Équité sportive)



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



⚽ Poule B

## FC PAS DU LOUP 1/MEZE STADE FC 1

Du 7/12/2024

**A été inversée**

(Équité sportive)

## U13 FEMININES D2 / PHASE 2

⚽ Poule B

## FC THONGUE LIBRON 1/AS CELLENEUVE 1

Du 16/11/2024

**A été inversée**

(Équité sportive)

## U18F A 8 D1 / BRASSAGE

⚽ Poule A

## ASM 34 1/LAVERUNE FC 1

Du 26/10/2024

**Est reportée au 23/11/2024**

(Terrain impraticable)

## FEMININES A 11 TERRITOIRE

⚽ Poule C

## SALINDRES FC/QUISSAC GC

Du 27/10/2024 (rencontre reportée du 6/10/2024)

**Est de nouveau reportée à une date ultérieure**

## SALINDRES FC/MONOBLET US 2

Du 20/10/2024

**Est reportée au 3/11/2024 à 15H**

(Arrêté municipal)

## QUISSAC GC/SUMENE ES

Du 20/10/2024

**Est reportée au 6/11/2024 à 20H**

(Arrêté municipal)

## FORFAITS

---

### VIL. MAGUELONE 1 (512224)

N° 29446587 – Féminines à 11 Territoire / phase 1 poule A du 27/10/2024

À Villeveyrac Us 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe de VILLEVEYRAC US 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VIL. MAGUELONE 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié = 10€ x 4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILLEVEYRAC US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club U.S. VILLENEUVOISE (512224).**

## COUPES

---

Le tirage au sort du tour préliminaire des coupes U15F et Challenge BALSAN auront lieu le mardi 05/11/2024 à 18h30 dans les locaux du District de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

## PLATEAUX U11F A 5

---

Une deuxième poule est créée suite à de nouveaux engagements :

### **Poule A**

A.S. CANETOISE  
AVENIR OLYMPIQUE MARAUSSANAIS  
F.C. LESPIGNAN VENDRES  
F.C. THONGUE ET LIBRON  
LA CLERMONTAISE  
S. C. LODEVE

### **Poule B**

U.S. LUNEL  
ARCEAUX MONTPELLIER  
ASPTT MONTPELLIER  
JACOU CLAPIERS FA 1  
JACOU CLAPIERS FA 2

Pour éviter que les équipes ne se rencontrent trop souvent, les poules changeront de composition à la prochaine phase en Janvier.

## FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

---

### **ASPTT MONTPELLIER 2**

29565311 – U18 F A 8 D1 (B) du 13/10/2024

### **MONTARNAUD AS 1**

29501293 – Féminines U15 (B) du 13/10/2024

Les feuilles de match ont déjà été réclamées par mail le 14/10/2024.



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 05/11/2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

## FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – DÉCISION

---

### N CHEMIN BAS 1/SALINDRES FC 1

29446705 – Féminines A 11 Territoire (C) du 29/09/2024

Vu le rappel publié sur le procès-verbal de la réunion du 08/10/2024,  
En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,  
**La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe N. CHEMIN BAS 1 (519483) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SALINDRES FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 05/11/2024 à 17h**

Le Président,  
**Pascal Lefevre**

Le Secrétaire de séance,  
**Mickael Guillamot**